

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 24 janvier 2011 à 16 h 30.

PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller
Lawrence Cassista, conseiller

ABSENTS : Lucie Racine, conseillère
Jean-François Labranche, conseiller

Madame Suzanne Cyr assiste à la séance extraordinaire du Conseil municipal à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

RÉS.NO : 2011-01-300 OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil municipal à 16 h 30. Monsieur le maire, Marc Dubeau, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance avec l'ordre du jour ».

RÉS.NO : 2011-01-301 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Cyr. »

**RÉS.NO : 2011-01-302 ADOPTION DU SECOND RÈGLEMENT #
337-B-2010**

Il est proposé par : Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le règlement #337-B-2010, règlement modifiant le règlement de zonage #235-95 et le règlement de construction #237-95 afin d'autoriser dans les zones 34-A et 36-CH la

classe d'usage, « classe commerce et service de voisinage (Cb) et d'agrandir la zone 08-RF à même la zone 15-H et y autoriser l'usage spécifique « centre équestre. De plus, la modification du règlement de construction # 237-95 permet de régir et prohiber les éléments de fortification ou de protection d'une construction selon l'usage. Ledit règlement fait partie des présentes comme si au long reproduit ».

RÉS.NO : 2011-01-303

RÉFECTION DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS (SANITAIRE ET PLUVIAL) DE LA RUE FILLION

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de demander une autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour la réfection des égouts (sanitaire et pluvial) de la rue Fillion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme Dessau à la représenter auprès du Ministère.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim autorise la firme Dessau à déposer une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour la réfection des égouts (sanitaire et pluvial) de la rue Fillion.

QUE la Municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront terminés, une attestation signée par un ingénieur à l'effet que les travaux sont conformes à l'autorisation accordée.

Les frais de cette demande d'autorisation s'élèvent à 523 \$ et les déboursés seront pris à même le budget 2011 ».

RÉS.NO : 2011-01-304

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Mario Godbout

« DE lever la séance extraordinaire du Conseil municipal à 16 h 35 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Suzanne Cyr, directrice générale
et secrétaire-trésorière